

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Emeline Comby et Benoît Montabone

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien

Type de sujet donné : carte au 1/25 000 sur la France (France métropolitaine et DROM) complétée d'un ou deux documents d'appoint (photographie, document cartographique, tableau statistique, extrait de site Internet) aidant à traiter le sujet indiqué

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : atlas en salle de préparation

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Le jury a entendu dix-huit exposés dont les notes sont comprises entre 6 et 20. Ces données illustrent la qualité du travail fourni par les préparateur·trices et les candidat·es, dont le sérieux et l'investissement se traduisent concrètement dans des prestations orales abouties.

Les candidat·es ont tou·te·s respecté le temps imparti. Certains exposés duraient dix-sept ou dix-huit minutes, ce qui n'est pas pénalisé : il n'est pas utile de proposer une conclusion de trois minutes pour arriver tout pile aux vingt minutes. Comme la phase d'entretien joue un rôle important dans la note finale, le jury invite les candidat·es à ne pas dépasser le temps imparti ni à le combler de manière artificielle.

La salle de passage est organisée afin que les candidat·es puissent regarder le jury et la carte. Il est conseillé de ne pas tourner le dos au jury.

Le jury tient à rappeler quelques détails pratiques sur la préparation de l'épreuve.

Dans la salle de préparation, les candidat·es disposent d'un atlas qui permet de situer la carte et d'identifier certains enjeux. Cet atlas reste en salle de préparation et n'est pas déplacé en salle de passage. Il doit être utilisé pour proposer des localisations précises et à différentes échelles.

Lors de la préparation, les candidat·es peuvent utiliser leurs « post-it » pour identifier des espaces sur la carte. Les « post-it » sont considérés comme une fourniture personnelle qui est apportée par les candidat·es. Ils doivent être vierges. Leur utilisation n'est pas obligatoire, mais elle peut faciliter l'identification des espaces lors du passage à l'oral. Le jury insiste sur l'importance de ne pas détériorer la carte (par exemple interdiction d'écrire dessus).

Les candidat·es doivent traiter un sujet à partir d'une carte éditée par l'IGN au 1/25 000 et d'un ou deux documents complémentaires. Il s'agit de problématiser la lecture et l'analyse de la carte à partir d'un thème. Ainsi, certains espaces ou des enjeux de la carte peuvent devenir secondaires voire être ignorés lors de l'exposé. Ainsi, comme l'a parfaitement compris une candidate, un sujet sur l'eau sur la carte des Gorges de l'Ardèche invite prioritairement à aborder les différentes vallées (notamment du Rhône et de l'Ardèche), mais également à étudier la rareté, le manque ou l'absence d'eau. De même, un sujet sur la moyenne montagne sur la carte des Monts du Pilat sous-entend de se centrer sur l'espace des Monts du Pilat en questionnant ses interactions avec les autres espaces représentés (agglomération stéphanoise, vallées du Giers et du Rhône), comme l'a proposé un candidat. Enfin, un sujet sur la forêt et ses usages sur la carte de la forêt de Fontainebleau ne porte pas

uniquement sur la forêt de Fontainebleau : il fallait également évoquer la forêt ripisylve ou les forêts et bois résiduels de l'*openfield* pour mieux comprendre les spécificités de ces différents espaces forestiers en termes de pratiques voire de représentations.

Le choix du thème permet au jury d'évaluer les compétences en termes de sélection des informations et de problématisation des candidat·es. Cela rend plus difficile la « récitation » si les candidat·es connaissent déjà une carte : la problématique et le plan proposés doivent correspondre au sujet donné. Ces derniers facilitent également un traitement du sujet dans le temps imparti. Cette capacité à appréhender le sujet permet de discriminer très fortement les différentes prestations orales : le jury invite donc les candidat·es à la plus grande vigilance lors de cette étape.

La thématization n'est pas là pour piéger les candidat·es, mais permet de les orienter vers une singularité des espaces étudiés. Le jury ne souhaite pas induire les candidat·es en erreur par le choix du thème. Ainsi, si le sujet porte sur la croissance urbaine sur la carte d'Avignon, il doit y avoir une croissance urbaine. Il ne s'agit pas de prendre un contre-pied intégral. Certes le constat d'une croissance urbaine peut être nuancé selon les échelles et les espaces, mais il faut aborder frontalement ce sujet. De la même façon, sur la carte de Perpignan, il fallait chercher des marqueurs spatiaux et des dynamiques d'inégalités socio-spatiales. Le contre-sens est fortement pénalisant pour les notes des candidat·es, même si l'exposé présente d'autres éléments plus satisfaisants.

Si les candidat·es ne sont pas sû·es d'avoir bien compris le sujet, l'analyse du document complémentaire doit leur permettre de mieux comprendre la logique du jury. Ainsi, le document proposé sur Avignon montrait des lotissements visiblement construits à différents moments avec plus d'une centaine de maisons individuelles avec un petit jardin et parfois une piscine. L'étude de cette image aérienne permettait de travailler quantitativement sur la croissance urbaine, tout en décrivant les paysages construits et les attentes de certaines populations installées. De même, sur la carte de Perpignan des statistiques étaient proposées pour interroger les fortes différences de revenus moyens entre des communes adjacentes. Ce document permettait de comprendre comment se structuraient spatialement des inégalités et d'émettre des hypothèses à partir des formes urbaines représentées par la carte. Ainsi, le document complémentaire doit être analysé dans le détail et en relation avec le sujet pour s'assurer de ne pas développer des contre-sens. Sur la carte de Beaune, le document mentionnait la Côte de Beaune et les Hautes Côtes de Beaune, autant d'espaces à identifier ; et la photographie permettait de travailler sur l'étagement des paysages viticoles. Le jury s'attend donc à ce que les candidat·es situent ou tentent de localiser le document complémentaire sur la carte ainsi que les différents espaces qu'il met en lumière.

Enfin, la thématization ne doit pas donner lieu à un propos jargonneux qui accumule les noms de géographes ou des notions désincarnés. Cette utilisation inadéquate de termes n'est pas valorisée. Il s'agit d'un commentaire de documents dont le document principal reste la carte topographique. Il faut s'appuyer sur cette carte topographique pour développer une analyse concrète et précise de l'espace étudié, en jouant sur les échelles. Ainsi, un candidat parvient sur la carte de Carhaix à un très bel équilibre entre des réflexions sur les concepts de « rural » et de « ruralités », tout en se centrant sur des éléments présentés par la carte. La réflexion doit donc s'articuler entre le sujet donné et les informations extraites de la carte et du document complémentaire.

L'analyse de la carte demande un savoir-faire technique et donc un peu d'entraînement. Le jury invite à maîtriser en amont les principaux figurés présents sur les cartes topographiques, forêts/cultures/vignes, établissements industriels, serres... ou encore les différentes façons de figurer les haies selon les dates de révision des cartes. De même, les candidat·es doivent savoir lire des limites communales pour mettre en évidence la complémentarité des différents terroirs au sein d'un finage. Le jury n'attend pas un relevé exhaustif des figurés sur la carte, mais une collecte et une sélection d'informations à partir des éléments représentés. Les candidat·es ne doivent donc pas hésiter à travailler à une échelle très fine, sur les formes de l'espace (types de station de ski ou de bassins portuaires...) et sur la morphologie urbaine (grands ensembles, lotissements, tissu hausmanien, etc.)

Une partie du vocabulaire géographique semble encore mal maîtrisé par des candidat·es. Ainsi, des flottements répétés ont été remarqués sur les notions d'*openfield* et de bocage. Une seule haie sur toute une carte ne permet pas d'extrapoler pour qualifier l'espace de bocager. De même, les grandes étapes de la croissance urbaine en France ne semblent pas clairement identifiées par l'ensemble des

candidat·es. Enfin, les termes d'effet tunnel ou de diagonale des faibles densités doivent faire l'objet d'une mobilisation mesurée et pertinente.

En termes de commentaires de carte, le jury invite à être prudent·e sur certaines interprétations. La toponymie peut entraîner des erreurs chez des candidat·es : la « Fontaine de l'ours » ne permet pas d'attester de la présence d'ours dans les Alpes. Parfois la toponymie entraîne des surinterprétations, parfois des erreurs. Il s'agit donc d'utiliser les toponymes à bon escient, notamment lorsqu'ils permettent de confirmer d'autres éléments détectés.

Comme il s'agit d'un commentaire de documents, il est bienvenu de présenter les documents dans l'introduction. La plupart des candidat·es parviennent à situer avec précision et à différentes échelles la carte étudiée. Il est également souhaitable de présenter brièvement le document complémentaire à travers son intérêt mais également ses potentiels biais pour traiter le sujet posé. L'introduction présente également la définition des mots clés du sujet pour souligner (rapidement) les potentielles spécificités de l'espace étudié. Le jury s'attend à un effort de problématisation et à une annonce du plan, c'est-à-dire les titres des différentes parties.

Au début de chaque partie, il est souhaitable de présenter en quelques phrases le plan de cette sous-partie. Ce temps permet aux candidat·es de mettre en évidence les points forts de leur ligne argumentative. Le jury invite les candidat·es à la clarté, quand ils ou elles passent d'une sous-partie ou d'une partie à l'autre. L'argument doit être présenté au début de chaque sous-partie et être complété à la fin de chaque sous-partie.

Les exemples sont tirés de la carte ou du document complémentaire. Le jury rappelle que les cartes proposées ont notamment une vocation touristique : il ne faut pas surestimer l'intérêt et l'attractivité de certains espaces pour les pratiques touristiques. Ainsi, la présence de centres équestres est assez banale sur ce type de carte. Tous les éléments de la carte ne peuvent pas être instrumentalisés pour servir un propos : il est difficile de présenter les ball-traps comme une pratique élitiste.

Enfin le jury valorise tout effort de mesure pertinent, en utilisant des nombres ou des statistiques de base.

La phase d'entretien valorise très fortement des exposés. Là encore, le jury ne souhaite pas piéger les candidat·es. Il revient plutôt sur des points de l'exposé où il y a eu des erreurs, des manques, un besoin d'approfondissement ou des oublis. Le jury essaie de construire avec les candidat·es une réflexion en différentes étapes pour permettre la compréhension des enjeux et des dynamiques de la carte afin d'améliorer l'exposé. Ainsi, le candidat sur Mamoudzou a pu développer une réflexion sur le port de Longoni qui n'avait pas été analysé lors de l'exposé initial. De même, le candidat sur Roanne a pu identifier des espaces où les croissances démographiques restent fortes en questionnant différents facteurs d'attractivité. Si les candidat·es sont alors amené·es à revenir sur ce qui a été dit dans l'exposé voire à se contredire, ils et elles ne doivent pas hésiter. La volonté du jury est bien de permettre aux candidat·es de progresser en permettant d'amender leur propos initial dans la bonne direction. Cette capacité de réaction est très valorisée. Les candidat·es doivent donc saisir cette chance qui leur est proposée.

Nous tenons pour terminer à saluer le travail des candidat·es et des préparateur·trices, dont le sérieux se traduit par des exposés d'une grande qualité générale et à les engager à poursuivre la préparation avec la même détermination.

Liste des sujets donnés

La croissance urbaine sur la carte d'Avignon à partir de la carte au 1/25 000 « Avignon Châteauneuf-du-Pape » et d'une photographie aérienne de la commune de Sauveterre en 2018 issue du Géoportail.

Vignoble et viticulture sur la carte de Beaune à partir de la carte au 1/25 000 « Beaune-Chagny » et d'un extrait du site Internet Bourgognes du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne.

Tourisme et loisirs sur la carte de Chamonix à partir de la carte au 1/25 000 « Chamonix-Mont-Blanc Massif du Mont Blanc » avec un extrait du site Internet du Hameau Albert 1^{er}.

Les espaces agricoles et forestiers sur la carte de Colmar à partir de la carte au 1/25 000 « Colmar Kaysersberg Le Bonhomme PNR des Ballons des Vosges » et d'un extrait du site Internet de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg.

Dole une ville moyenne à partir de la carte au 1/25 000 « Dole » et des extraits du site Internet de l'INSEE.

L'eau sur la carte des Gorges de l'Ardèche à partir de la carte au 1/25 000 « Gorges de l'Ardèche Bourg-Saint-Andéol Vallon-Pont-d'Arc » et d'un extrait du site Internet *Le Bien public*.

Les transports et les mobilités sur la carte de Tours à partir de la carte au 1/25 000 « Tours » et du *Guide de la mobilité. Toute l'offre pour vous déplacer dans Tour Métropole Val de Loire*, édition 2018-2019.

Les discontinuités sur la carte de Mamoudzou à partir de la carte au 1/25 000 « Mamoudzou Mtsamboro Petite-Terre » et d'une carte extraite de MIGREUROPE (2012), *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition.

Les systèmes productifs sur la carte de Roanne à partir de la carte au 1/25 000 « Roanne » et de photographies extraites de D. Miralles Buil, 2015, « Le quartier de l'Arsenal, un « village dans la ville » entre patrimonialisation et normalisation », *Echogéo*, 33.

Insularité et dynamiques territoriales sur la carte d'Ajaccio à partir de la carte 1/25 000 « Ajaccio – Iles sanguinaires » et de deux cartes « Evolution du nombre de résidences principales en Corse entre 2010 et 2015 » et « Part des résidences secondaires dans le parc de logements par commune en 2015 » extraites de *INSEE Flash Corse*, n°32, Juin 2018.

Industrie et territoire sur la carte de Belfort, à partir de la carte 1/25 000 « Belfort – Montbeliard – Héricourt » et de deux cartes « Nombre de salariés directs et indirects liés à PSA Sochaux et Mulhouse » et « Part de la population directement concernée par l'activité de PSA Sochaux et Mulhouse », extraites de Zins S., Poncet C., « Près de 122 000 personnes liées à la présence des sites PSA de Sochaux et de Mulhouse », *Insee Franche-Comté l'essentiel* n° 119, janvier 2010.

Espaces urbains et métropolisation à Bordeaux, à partir de la carte 1/25 000 de « Bordeaux – Sud-Médoc » et d'une photographie d'une campagne d'affichage pour la Cité du Vin dans le métro parisien (2019).

Agriculture et ruralités sur la carte de Carhaix-Plouguer, à partir de la carte 1/25 000 de « Carhaix-Plouguer Maël-Carhaix » et d'une photographie aérienne du site du Festival des Vieilles Charrues.

La forêt et ses usages sur la carte de Fontainebleau, à partir de la carte 1/25 000 « Forêt de Fontainebleau – Forêt des trois pignons » et d'une copie de page web de l'ONF « La chasse en forêt de Fontainebleau ».

La Rochelle, un territoire maritime ?, à partir de la carte 1/25 000 « La Rochelle – Anse de l'aiguillon » et de deux cartes « La Rochelle sur les routes maritimes mondiales » et « L'hinterland ferroviaire du port de La Rochelle », extraites de *Projet stratégique 2014-2019*, Port Atlantique, La Rochelle, 17 avril 2015

Croissance démographique et inégalités socio-spatiales sur la carte de Perpignan, à partir de la carte 1/25 000 « Perpignan – Plages du Roussillon » et de deux cartes « L'évolution démographique 2009-2018 dans les Pyrénées Orientales » et « Revenu moyen par foyer en 2016 dans les Pyrénées Orientales », extraites de *Les Pyrénées Orientales en quelques chiffres*, CCI Pyrénées Orientales, 2018.

Les dynamiques de la moyenne montagne sur la carte du massif du Pilat, à partir de la carte 1/25000 « Saint-Etienne - Massif du Pilat – Saint-Chamond » et de deux cartes « Evolution de l'occupation des sols, 1974 – 2003 » extraites de Marlène Leroux, Silvère Tribout. *LE PILAT, UN TERRITOIRE COMPOSITE*. [Rapport de recherche] LabEx ITEM; Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine. 2017.

Tourisme et agropastoralisme en montagne sur la carte de Samoëns, à partir de la carte 1/25000 « Samoëns – Haut Gifre », et d'un « Document de présentation du GAEC Ballancy, sur la commune de Arâches la Frasse », source GAEC de Ballancy.